

de Paroles Confinés

Les Jours Heureux

Edition speciale



Je rêvais d'un
autre Monde
page 2

Alerte COVID
La CGT interpelle
Castelain

page 4

Ode à l'école
buissonnière
page 7

Just One More
Thing
page 8

Il est pas bô
mon placebo ?
page 10

La vie par
procuration de
Pépé Sévère
page 11

Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde

Lundi de Pâques 20h02, jamais deux sans trois, nouvelle allocution présidentielle avant la grande messe du journal télévisé. Les deux minutes de rab, c'est pour nous permettre d'applaudir à la fenêtre. Nous voilà tous agglutinés devant nos écrans, dans une belle communion nationale.

On apprend que la date retenue pour la fin du confinement est le 11 mai. **Etat de choc, on en reprend pour 4 semaines. Peu importe le pourquoi du comment, pourquoi pas moins, pourquoi pas plus ... C'est la magie de la Vème république, le chef a toujours raison.** On comprend que si on ne prend pas le confinement au sérieux, la date pourra être revue. Le message est sans ambiguïté. Pourtant, **on pensait que c'était la capacité des autorités à fournir des masques et à tester massivement la population qui permettrait de lever le confinement.** On a dû mal comprendre ...

Sur la forme, le **Président Macron** est égal à lui-même et **complètement à côté de la plaque.** Il ressuscite son discours martial avec les références aux premières lignes, aux deuxièmes lignes, à la guerre, aux soldats ... et puis, en fin d'allocution, on atteint le paroxysme de sa métaphore guerrière avec la référence à la résistance et aux Jours Heureux. « **Mes chers compatriotes, nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les Jours Heureux.** » Overdose de cynisme.



On fait bien des grands feux
en frottant des cailloux ...
Peut-être avec le temps
à la force d'y croire
On peut juste essayer
pour voir ...

Les Jours Heureux, c'est le nom superbe que le Conseil National de la Résistance a donné à son programme politique adopté dans la clandestinité le 15 mars 1945. Structuré en deux parties, il détaille d'abord un plan d'actions immédiates pour poursuivre la libération de la France avant d'énumérer, dans une deuxième partie, les mesures qui devront être appliquées dès la libération. **C'est un texte structurant de notre Etat social** qui continue à faire référence dans les mouvements progressistes.

Dans ce contexte, le Conseil National de la Résistance a fait preuve de réalisme en exigeant ce qui paraissait alors impossible. La **retraite par répartition** pour que les vieux travailleurs puissent finir dignement leurs jours. Une **sécurité sociale** avec un champ d'action large. La **nationalisation de l'énergie** qui, avec les grands moyens de production, les compagnies d'assurance et les grandes banques, devaient faire retour à la nation. Une véritable **démocratie économique et sociale** et une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général. La **liberté de la presse.** La possibilité pour tous les enfants français, quelles que soient leurs origines, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture, pour que soit promue **une élite constamment renouvelée par les apports populaires.**

C'est dire que cette référence, dans la bouche d'un banquier d'affaire adepte du libéralisme économique, elle ne passe pas. Ecouter le Président Macron qui tente d'incarner les Jours Heureux, c'est aussi absurde que d'écouter le DGS de la MEL parler de déontologie.

*Comment ne pas constater
que notre démocratie
ne marche pas bien ?*

Les crises sont protéiformes. Pourtant, elles ont en commun de **mettre en relief des déséquilibres** souvent anciens et de **libérer des énergies.** Ce virus nous rappelle que le Léviathan est une chimère. Le contrat que chacun de nous a conclu tacitement avec le pouvoir, par lequel il abandonne sa liberté en échange de la sécurité, est un marché de dupe. La peur est toujours mauvaise conseillère et la sécurité promise est une illusion. **Bien que nous ayons abandonné notre liberté, l'Etat et ses élites bourgeoises ont incontestablement failli à nous protéger.** Le deal est caduc. Il n'y a plus d'accord. **C'est la rupture.**



(Tribune publiée sur France info, [ici](#)). Elle fustige le néolibéralisme comme facteur aggravant de la pandémie qui a réduit nos capacités d'action et elle propose des solutions réalistes et concrètes à la crise.

D'abord des mesures d'urgence pour limiter l'épidémie par l'embauche massive dans les hôpitaux et l'achat de matériel, la

mobilisation du monde du travail uniquement pour la production de biens et services essentiels et partout le strict respect du droit de retrait (qui traduit le droit de ne pas mourir au travail).

Ensuite, elle réclame des mesures de justice sociale orientées vers les plus fragiles et notamment les travailleurs et ceux qui sont privés d'emploi. Il s'agit d'interdire les licenciements, de réquisitionner les logements vacants pour les sans-abris et de déclarer un moratoire sur les factures d'eau et d'énergie. La justice sociale c'est aussi, alors que la solidarité nationale finance intégralement les mesures de chômage partiel des entreprises, la suspension immédiate du versement des dividendes et l'encadrement à moyen terme de ceux-ci. La BCE a injecté 750 milliards d'euros dans l'économie, il est nécessaire que les Etats puissent emprunter directement auprès d'elle sans avoir recours aux marchés financiers. Ces interventions massives dans l'économie doivent être l'occasion de réorienter très profondément les systèmes productifs, pour les rendre plus justes socialement.

Enfin, elle constate l'impérieuse nécessité de réguler la mondialisation et de relocaliser de toute urgence la production des biens essentiels.

Dans l'attente du « jour d'après » et pour exprimer votre soutien à ces revendications, nous vous incitons à signer la pétition en ligne associée à cette tribune (accès direct [ici](#)).

Chers camarades, chers collègues, dans la lutte qui s'annonce, prenons notre part. Les Jours Heureux, c'était hier mais ce peut être aussi demain. Quel que soit le résultat de la lutte, nous n'aurons alors pas à rougir. Lorsque la postérité se penchera sur notre temps et interrogera nos actions, elle constatera que notre génération a transmis, à son tour, des Jours Heureux.

Confini

Nous vivons une période historique, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt.

Face à cet état de choses, un choix : se résigner et ramasser les pots cassés par les autres ou décider de changer les choses. Baisser les bras ou lever le poing. Il n'y a aucun dogme ni aucune idéologie qui ne peut résister à la volonté d'un peuple révolté. **C'est cela le véritable héritage du Conseil National de la Résistance : la conviction que les choses peuvent être changées.**

Aussi, il est l'heure de déterminer de nouveaux équilibres et de construire de **nouvelles organisations mieux adaptées à notre monde contemporain**. C'est notre devoir de porter cette espérance et de proposer de nouvelles règles. Le monde avance, nous ne pouvons pas manquer le train de la modernité ! **Soyons responsables et faisons des impossibles d'hier notre nouvelle réalité !** Nous ne sommes limités que par nous-même, ne laissons pas nos peurs, une nouvelle fois, nous tromper.

Ce grand changement que nous espérons tous, il est d'abord dans nos têtes. Mais il doit également prendre forme pour s'exprimer en dehors de nous. **Nous devons agir en direction des autres, pour que se répande partout l'espoir d'un monde meilleur.** La méthode n'est pas encore arrêtée mais nous connaissons les outils et nous avons une date. **Le 11 mai débutera la mobilisation.** Chacun, où il se trouve, devra exiger qu'on lui rende des comptes et tous ensemble nous obtiendrons justice.

La Cgt porte des revendications claires

Avec 18 autres organisations syndicales, associatives et environnementales, elle a signé une tribune le 27 mars « *Plus jamais ça !* » et appelle à préparer « *le jour d'après* »

La lettre ouverte au **Président Castelain**

Organisation du travail
pendant le confinement

Association des instances
représentatives du personnel

Nous voulons des réponses !

Confiscation des RTT
et des congés

Condition de réintégration
des locaux

Prime

Monsieur le Président

La CGT défend fermement la continuité du service public et nous avons reconnu la réactivité dont a fait part l'Administration de la MEL dans la mise en œuvre d'un Plan de continuité de l'activité (PCA).

Toutefois, la gestion de l'épidémie de Covid19 à la MEL mérite d'être clarifiée et débattue avec les organisations syndicales.

J'ai interpellé vos services par courriel du 10 avril sur les modalités d'organisation du travail en période de confinement. Sans réponse à ce jour, je tiens à attirer votre attention sur le flou auquel sont confrontés les agents de la MEL :

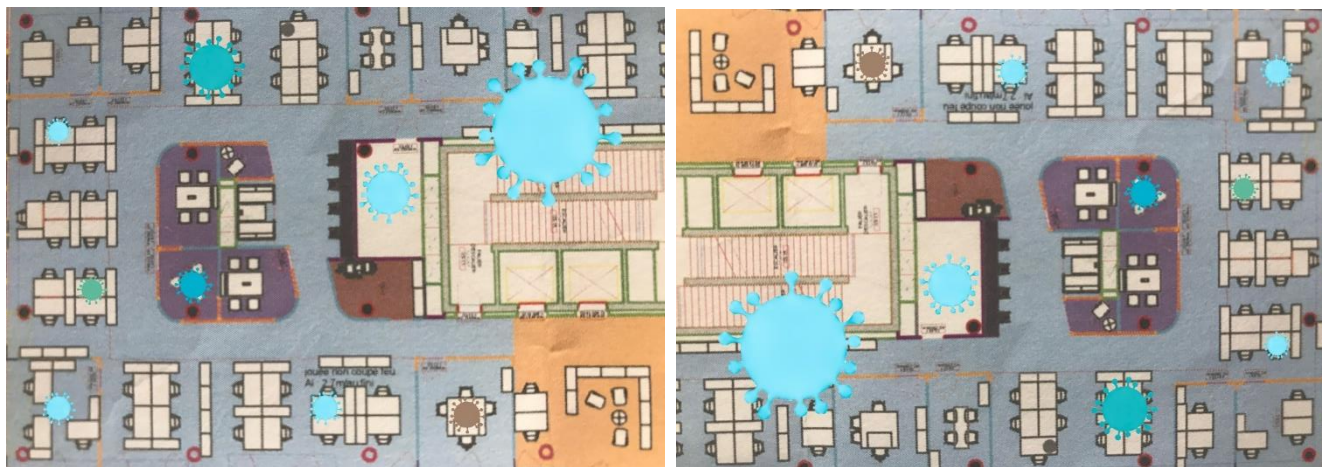
Certains agents (500 agents) sont réquisitionnés en présentiel ou en télétravail dans le cadre du PCA. Ils ont été invités récemment à poser leurs congés, mais il leur a été précisé qu'ils devaient rester à la disposition de l'employeur pendant leurs congés. La CGT conteste cette nouvelle disposition « made in Mel » : soit un agent est en congés, soit il est au travail, soit il est en astreinte. Je vous demande donc de bien vouloir vous conformer à la réglementation en vigueur.

Les autres collègues sont placés en confinement. Pour ceux-là, nous constatons une grande diversité de situations. Certains sont mobilisés par leur hiérarchie pour poursuivre l'activité. Une partie d'entre eux semble volontaire pour télétravailler, d'autres se sont vus imposer cette situation. Une partie des agents n'a reçu aucune indication formelle et, restant dans le doute, se connectent régulièrement au réseau afin de « sécuriser » leur situation vis-à-vis des RH ou de la hiérarchie. Enfin, d'autres situations sont plus claires : agents en arrêt maladie, agents en ASA pour vulnérabilité ou aide à des personnes vulnérables par exemple.

Certes, on peut comprendre que nous devons nous adapter à une telle crise sanitaire inédite. Mais au nom de cette crise et de la solidarité nationale, on ne peut pas tout accepter !

Vous étiez, Monsieur le Président, dans l'obligation de consulter les instances représentatives du personnel (CT, CHSCT) concernant cette organisation. Nous aurions certainement pu apporter un éclairage et faire en sorte qu'un cadre clair et lisible soit défini et communiqué à l'ensemble des agents. Hélas, vous avez fait le choix de contourner les organisations syndicales, au travers d'une communication descendante.

Il n'est pas trop tard pour bien faire, c'est pourquoi nous vous demandons de convoquer un CHSCT extraordinaire (le cas échéant en vidéoconférence), permettant d'aborder les conditions de travail des agents de la MEL en situation de confinement et de traiter des mesures conservatoires à prendre dans le cadre du déconfinement à venir.



Nous attirons votre attention sur le fait que cette crise sanitaire comporte des impacts sur les troubles sociaux-psychiques auxquels sont exposés les agents de la MEL : angoisse liée à l'incertitude de leur positionnement, liée à l'isolement, aux difficultés à concilier vie privée, travail, et enseignement scolaire des enfants, et même des troubles post-traumatiques liés au déconfinement et au retour à l'activité.

Dans sa dernière allocution, le Président Macron a ouvert la perspective d'une reprise progressive des activités au 11 mai 2020. Cette échéance nécessite d'être anticipée et débattue dans le cadre du CHSCT sur ces questions sanitaires et du CTP pour l'organisation de la reprise de l'activité:

Nous exigeons, d'ores et déjà, que la MEL dote l'ensemble des agents de masques, de gants et de gel hydro alcoolique. Les informations qui nous sont remontées des collègues retenus dans le PCA nous démontrent que cela est loin d'être le cas à l'heure actuelle car les conditions de sécurité sanitaires sont plus que précaires.

La cellule de veille Covid 19 nous adresse régulièrement l'état des lieux à la Mel. Nous avons une vision assez précise des collègues atteints par la maladie, et de ceux présentant des suspicions plus ou moins fortes. **Au moment du déconfinement, en respectant bien entendu la confidentialité, nous exigeons que vous mettiez en place toutes les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles contagions au sein de notre collectivité (tests, mesures de confinement, ...).**

En outre, si ces questions de sécurité sanitaire se posent pour l'ensemble des sites de la Mel, la situation des 1400 agents de la MEL localisés au nouveau siège (Biotopie) se pose davantage problème: le nombre de m² / agent ne permet pas de respecter les gestes barrières.

Nous refusons que les agents soient installés le 11 Mai à moins d'un mètre les uns des autres. Pour ce faire, une partie des agents pourrait être maintenue en situation de télétravail, tandis que l'autre partie réintégrerait le siège et les différents locaux exposés aux mêmes contraintes.

Cette pandémie de Covid19 ne rend que plus urgent le nécessaire réaménagement des locaux préconisé par l'expertise de Secafi. Nous vous demandons de concevoir un plan d'actions sur le sujet, dans le cadre du CHSCT.



Peur sur la ville : l'Agence Européenne du Médicament revient à Biotope ... le 11 !

Le gouvernement Macron a ouvert aux collectivités locales, par ordonnance, la possibilité de confisquer jusqu'à 10 jours de congés ou de RTT. **Je vous demande, par avance, de ne pas ajouter de l'injustice à l'angoisse du moment et de n'imposer aucun congé forcé.**

Le gouvernement offre également la possibilité de verser une prime en lien avec la crise sanitaire. Nous demandons que la MEL attribue cette prime à tous les agents ayant été soumis aux risques liés au Covid19.

Certains agents particulièrement investis dans la continuité des services publics à la Mel se sont vus signifier le report du versement des heures supplémentaires opérés pour l'intérêt général. Nous vous demandons, avec les services des RH, de revoir urgemment ces modalités de versement des heures supplémentaires. Dans le même sens, à

l'approche du 1^{er} mai, nous vous demandons que les collègues qui travailleront ce jour chômé bénéficient, comme c'était le cas dans les mandats précédents, d'une rémunération majorée.

Le droit de retrait a été particulièrement remis en cause sous prétexte d'état d'urgence par le gouvernement Macron, qui profite de cette situation pour revenir sur tous les conquies du monde du travail, les droits des agents publics notamment, leur temps de travail les congés...

Dans ce contexte, je relayerai dans un prochain courrier le préavis de grève « protecteur » de la fédération CGT des services publics, pour la journée du 11 mai, si nos attentes ne trouvaient aucune réponse auprès de vous ou de vos services.

L'heure est grave et il est de la responsabilité de la première organisation syndicale de la MEL de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour la sécurité des agents, leur bien-être et leur reconnaissance.

Dans cette perspective, je vous demande de bien vouloir rétablir un droit qui nous a été retiré au début de votre mandat : celui de pouvoir contacter directement par mail l'ensemble des agents de la Mel (avec possibilité bien entendu de refuser par un lien ad hoc d'être destinataire des courriels). En effet, alors que de nombreux collègues se posent légitimement des questions, et sont pour beaucoup isolés, c'est aujourd'hui qu'ils auraient particulièrement besoin des informations syndicales.

Enfin, sur le plan personnel, j'espère que vous et vos proches vous portez pour le mieux actuellement.

Je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la CGT MEL,
le Secrétaire général

Frederic Parisot

A notre santé ?

Les écoles sur la ligne de front

Dans le numéro du « Mel et nous » du vendredi 17 avril, notre chère communication interne nous fait bénéficier des précieux conseils de nos « médecins de prévention ».

Dans cet article, nous apprenons que « Le Covid ne touche quasiment pas les enfants » parce que « leur système immunitaire est plus efficace dans la lutte contre les agents infectieux, et aurait également moins tendance à s'emballer ».

Nous avons donc des experts du sujet à la Mel !

Pourtant, une rapide vérification sur Internet montre que les scientifiques sont beaucoup moins certains que ne le sont nos « médecins de prévention ».

Un article de France culture [ICI](#) « Pourquoi les enfants sont-ils moins touchés par le Covid-19 ? », conclut que « On voit donc que la réponse à **cette question de la faible sensibilité des enfants à la maladie, reste très largement en suspens.** »

Par ailleurs l'article du « Mel et nous » se conclut par « On sait désormais que les asymptomatiques ne contribuent que très peu à la dynamique de transmission du virus. Par conséquent, les enfants présenteraient une contagiosité moindre. Dans un environnement constitué quasi exclusivement d'enfants, il est donc très peu probable d'assister à l'émergence d'un déferlement de nouveaux cas. »

Encore une affirmation hasardeuse ! Un article de Checknews de Libération [ICI](#) « Covid-19 : les enfants asymptomatiques sont-ils un vecteur de l'épidémie ? », relate que « Pour toutes ces raisons, **les formulations employées dans la littérature scientifique consacrée à ce sujet relèvent encore du conditionnel** (le caractère asymptomatique « accroît la possibilité que les enfants puissent être des facilitateurs de la transmission virale », etc.). Tous les auteurs appellent à poursuivre les investigations « sur le rôle des enfants dans la chaîne de transmission. (...) Sur ce dossier les opinions d'experts restent divergentes. **Dans l'hypothèse où les enfants asymptomatiques seraient aussi contagieux que les adultes, certains font remarquer que leurs interactions sociales**

reposent sur des contacts physiques plus nombreux et plus prolongés que ceux de leurs aînés – accroissant le risque de contamination. »

A quoi joue donc la Mel ?

On peut se poser la question. Souhaite-telle jouer au jeu de notre gouvernement qui annonce une mesure puis son contraire depuis plus d'un mois, exemple : les masques sont inutiles, puis ils sont peut-être utiles et finalement ils vont devenir obligatoires ? Est-ce que, pour répondre au garde à vous de notre très incapable président de la République, la MEL essaie de vous convaincre qu'il n'y a aucun risque, que vos enfants peuvent retourner à l'école le 11 mai, qu'ils ne seront pas contaminés et qu'ils ne vous contamineront pas ?

La stratégie du président et de son gouvernement de bras cassés semble claire : Le 11 mai les enfants retourneront à l'école pour que les parents puissent retourner travailler. Peu importe le nombre de gens qui mourront dans cette seconde vague de propagation du virus tant que l'économie redémarre et que les actionnaires se remplissent les poches.

Rappelons que l'Ordre des médecins s'oppose à un retour à l'école le 11 mai, comme son président le Dr Patrick Bouet le déclare dans un entretien au Figaro du 14 avril [ICI](#) « Ce choix révèle un manque absolu de logique. (...) **Il n'y a pas d'explication médicale à déconfiner dans le milieu scolaire en premier.** »

Alors, incompétence de Macron et du gouvernement ou volonté de sacrifier les Français sur l'autel du fric ? Nous vous laissons seuls juges. Nous vous rappelons seulement une phrase de notre président si moderne, progressiste et bienveillant : « **Une gare, c'est un lieu où on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien.** »

Combien de Français sont « des gens qui ne sont rien » aux yeux du président ?

Nous le saurons dans les semaines qui viennent...

K pour Vendetta

COLD CASE

C'est qui le patron ?

A défaut d'un cadre clair net et précis pour l'ensemble des situations en 5^{ème} semaine de confinement, et faute d'avoir porté les informations à la connaissance des agents via le CT et/ou le CHSCT comme c'est la règle, car ceux-ci ne se réunissent plus, **vos élus CGT mènent l'enquête.**

Une règle à la Mel, c'est pour taper sur les doigts...ou s'asseoir dessus !

La scène de crime a été préservée, et nos fins limiers ont mis la main sur de nouveaux indices, parmi lesquels un courriel d'un certain CMS :

Objet : demande de confinement

Bonjour,

Après évaluation de votre situation, le Dr. X..... émet un avis d'incompatibilité entre votre état de santé et l'exercice de vos missions sur le terrain.

Vous êtes opérationnel à distance (hors agents en arrêt de travail).

Par conséquent, vous devez rester mobilisable de votre domicile. Votre manager organisera avec vous votre activité selon les modalités les mieux adaptées à votre situation et dans l'objectif de maintenir une activité minimum de votre entité.

Concrètement seuls les agents absents pour arrêt maladie ou congé maternité ou accident de travail ne sont pas opérationnels à distance.

Le CMS reviendra vers vous pour vous informer de la date de fin de confinement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Cette mesure est assurée en lien avec le pôle RH et n'a pas d'impact sur votre paie.

Dans l'intérêt de la préservation de votre état de santé, vous pouvez participer si vous le souhaitez à des missions proposées par la réserve civique métropolitaine uniquement pour les missions à effectuer à distance.

Nous vous rappelons les gestes barrières à respecter (...)

Pour toutes questions relatives à la mise en place de cette organisation, nous vous invitons à en discuter directement avec votre manager.

Cordialement,
Le centre médico-social.

Avec le Covid 19, il y aurait donc un état dans lequel on n'est pas tout à fait suffisamment en forme pour aller bosser, mais pas tout à fait suffisamment malade non plus pour justifier un arrêt maladie...

Qui a demandé à la Mel, ou ailleurs, à être confiné ? Le Président Macron nous a-t-il confiné suite à une consultation d'initiative citoyenne, ou quelque pétition à laquelle collègue, tu aurais apposé ta signature... **de plus en plus étrange...**

Attention, car **comme le disait un agent syndiqué à la CFDT (je ne cite pas son nom, mais vous l'aurez reconnu, ils ne sont qu'une petite poignée), « ce n'est pas parce qu'on a une jambe cassée qu'on ne peut pas taper sur un clavier »**. Alors vive le télétravail. Oui mais le télétravail est censé se faire à la demande de l'agent. Et en temps normal, sous réserve de l'acceptation par la ligne hiérarchique. Oui mais, aucune loi n'oblige à ce jour personne à disposer d'un PC ou d'un smartphone. Et si ma demande de télétravail dans le dispositif délibéré en son temps par la Mel, ne m'a pas été accordée, pourquoi la Mel aujourd'hui me considère PAR DEFAUT comme agent en capacité (ou plutôt en devoir) de télétravailler.

Et si je suis affecté à un poste non télétravaillable, par exemple par ce que je ne peux pas passer le balai ou tondre la pelouse de chez moi ? Malgré les propositions de me fournir un manche ou une tondeuse télescopique ... Alors là c'est l'angoisse ! Ah, ouf, j'ai la réserve citoyenne à ma disposition ! Manquerait plus que les collègues me jettent au pilori à la libération et me tondent pour fainéantise, et absence de travail effectif.

Alors je vous vois venir, bande de vicieux, vous allez me demander pourquoi le CMS me donne l'injonction d'être mobilisable à distance ? **C'est qui le patron ici ? ! Il me semblait, au bout de 6 ans, que c'était**

Bruno le Bienveillant. Pourquoi c'est lui le CMS qui me donnerait la date du déconfinement ? Quand on sera de nouveau dans une vie normale, à ma prochaine épidémie de gastro, quand je télétravaillerai depuis mes latrines, je dirai à mon chef : **« hé coco, t'es bien gentil, mais ta commande et ta deadline en synergie ASAP pour la call-conf en B to B, focused business plan lapin agile dans l'output managé worldwild hello Lille, c'est validé CMS ? Gros, c'est qui qui m'commande dans la taule hein ? »**

Vous insinuez que la gouvernance politique, comme disent mes copains du CAC 40, semble confisquée au profit des fonctionnaires ? Oui c'est vrai, mais enfin, ce n'est pas nouveau. On ne vous la met pas par surprise celle-là quand même, et **ce n'est pas parce que même nos élus s'en plaignent à la CGT pour certains, à confesse pour d'autre, que c'est mal ?** Et tant que les fonctionnaires respectent scrupuleusement leur devoir de loyauté, c'est comme si c'était des élus, non ? **On est tous des ambassadeurs de notre Mel entreprise, non ?** Plus besoin de débat, plus besoin d'associer vos représentants. En tant de crise, faut aller vite...et on s'achemine vers un classement du dossier. Cold case.

Et puis, vous êtes encadrants - c'est pour ça qu'on RIFSEEP à max - démerdez vous (lol) ! Enfin ! C'est à vous de définir les modalités pour faire bosser vos collègues. Oui, on en est conscient, ce transfert de la responsabilité de l'administration, de l'employeur, des élus vers la ligne hiérarchique sur des sujets qui touchent la santé (et même la vie) est particulièrement inconfortable. **Mais on vous l'a déjà dit non ? Ici, c'est se soumettre ou se démettre.**

Bon, encore un indice qui nous fait revenir à la case départ.

Frederic Parisot
Elu au CHSCT et au CTP *

**Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences et les projets de statuts particuliers (...) bref, aucun intérêt en ce moment.*

REVELATION

LES MASQUES LE GARRIDOU

L'EFFET PLACEBO FINANCE PAR LA MEL

99	GARRIDOU Polycoton 205 gsm 67/33 80 gsm melt Jersey de coton elasthane 95/5 160 gsm	DGA	non conforme	ok	non conforme	non conforme
----	--	-----	--------------	----	--------------	--------------

Les syndicats du CHU de Lille nous alertent sur la production et la diffusion de masques tissus réutilisables, élaborés par le CHU de Lille : "Le GARRIDOU" (cahier des charges [ICI](#)).

« Ce masque a été élaboré par les pharmaciens du CHU de Lille puis confectionnés avec l'aide d'un industriel local "LEMAHIEU", dont les salariés en **chômage technique ont travaillé bénévolement** pour assurer les découpes de tissus qui auraient été offert gracieusement par l'industriel en question. Il s'agit de tissus destinés à la confection de slips (ce n'est pas une blague) "Le Slip Français". L'industriel aurait offert les chutes des tissus des anciennes collections.

Comment un taulier peut-il mettre en chômage technique ses salariés pour lutter contre l'exposition et la propagation du COVID et leur proposer ensuite de venir s'exposer bénévolement ? C'est une première question mais nous ne saurons la traiter en l'état des choses. *On se la garde sous le coude pour leur #JourD'après.*

Nous apprenons, par des agents du CHU, le 25 mars 2020, que ledit CHU diffuse les masques GARRIDOU aux travailleurs hors soins. **Nous comprenons très vite qu'il s'agit d'un ersatz, faute de masque de protection (EPI) en quantité suffisante. Nous sommes indignés évidemment et méfiants.** Nous saisissons un RDGI (Registre Danger Grave et Eminent – *c'est quand vraiment ça délire complet sur les conditions de travail*) en demandant l'arrêt de la diffusion des masques, en attendant une présentation au CHSCT Central, qui se réunit en séance extraordinaire tous les vendredis matin (NDLR : *Y'en a qui ont de la chance d'avoir encore des CHSCT !*). Dans l'attente du CHSCT, Nada : la Direction de l'hôpital continue à diffuser les masques.

Séance extraordinaire du CHSCT : aucun point de présentation de la Direction à l'ordre du jour, aucun document n'est fourni malgré la demande formulée dans le RDGI, refus de la Direction d'arrêter la diffusion (soutenue par FO et UNSA), l'argument étant "vaut mieux ça que rien", "si on donne des EPI à tout le monde il n'y en aura plus pour les secteurs de soins les plus exposés" etc. *on connaît la musique...*

Mais nous, on lâche rien et on retourne au front (syndical) à la séance suivante. On diffuse nos questions et inquiétudes sur Facebook etc. *On fout la merde quoi* ... Un ancien Directeur Excellence de Laboratoire (comme son nom l'indique le Keum n'est pas un rigolo) nous contacte en nous disant... qu'on a bien raison de s'inquiéter ! Sa femme, modéliste, s'est portée volontaire pour confectionner les

fameux GARRIDOU pour nos chères blouses blanches et il est effaré de lire le cahier des charges. Il nous file un tas d'infos très précieuses.

On apprend qu'une note interministérielle, face à la pénurie et dans le cadre de la lutte contre le COVID, autorise les industriels à produire des masques en tissus, Masque à Usage Non Sanitaire, qui sont classés en 2 catégories. Une catégorie pour les personnes en contact avec du public (police, caissière, etc.) et une deuxième catégorie pour les autres groupes d'individus. **Ces industriels peuvent expérimenter et envoyer des échantillons de leurs prototypes à la Direction Générale des Armées (DGA) qui évalue s'ils sont en catégorie 1, en catégorie 2, ou dans aucune des deux** (Cf. Le site de la Direction Générale des entreprises [ICI](#)).

On apprend également que la DGA rend publique ses avis sur son site et que ... Le GARRIDOU est évalué au 10 avril ... **NON CONFORME ! Ni catégorie 1, ni catégorie 2** (Cf. [ICI](#) ligne 99 du tableau)... *Donc dans aucune des deux catégories des masques à usages non sanitaire, qui est en soi une catégorie dégradée de masques de protection. Autrement dit, autant se balader avec une chaussette sur le nez...*

On balance tout ça en CHSCT, mais la Direction ne recule pas, l'UNSA maintient sa position, FO commence à avoir des doutes. On ne lâche rien à nouveau et on demande une expertise indépendante (vote à venir au CHSCT de Vendredi prochain).

En attendant ils nous ont sorti l'artillerie lourde au CHSCT du 17 avril: présence d'honneur du Directeur Général, du Pharmacien, de la médecine du travail, etc. Toute la brochette qui n'a jamais daigné pointer son nez jusqu'alors ... il faut comprendre qu'ils flippent ! **Mais ils ne reculent devant rien et nous annoncent qu'une commande de 60 000 masques est en cours pour fournir le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) et les collectivités locales : la MEL, la mairie de Lille (et peut-être d'autres). Pourtant, la DGA ne l'a homologué pour personne !**

Je vous alerte donc sur la propagation de ce masque à grande échelle dans vos boutiques et à sa diffusion auprès de la population. Selon Envoyé Spécial du 09 mars, le lot diffusé au CHU (26 000 exemplaires) a été financé par la MEL à hauteur 1€30/pièce ... » **ça fait combien en valeur « respirateurs pour le CHU de Lille ?** C'est juste une division, hein ^^ !

Merci
aux camarades du CHU de Lille !

Billet d'humeur de **Pépé Sévère**

Salut les petits clous !!

J'espère que vous allez tous bien ainsi que votre famille en cette **5^{ème} semaine de confinement !!**

Travaillons nos méninges, vous vous souvenez peut-être d'une chanson de JJ Goldman qui a pour titre « **La vie par procuration** » et avec comme refrain « **elle met du vieux pain sur son balcon pour attirer les moineaux et les pigeons** » et bien figurez-vous que la MEL propose aux confinés de compter les moineaux domestiques depuis sa fenêtre, balcon ou jardin.

Pour votre information, l'Europe a perdu 421 millions d'oiseaux en quelques décennies, alors allons en compter quelques-uns. Après l'heure impartie, rien à l'horizon : aucun moineau aucun pigeon, désolé Bruno et Damien ... Ce n'est pas de la mauvaise volonté mais rien de rien à part quelques mouches.

Pourquoi ne pas renouveler l'opération dans un espace un peu plus grand juste derrière chez moi, muni de mon attestation, de mon carnet et d'un stylo me voilà arpentant les rues en espérant trouver un moineau, un pigeon bref une bricole qui vole !!



Depuis la mise en place du confinement un drôle d'oiseau est revenu hanter les rues des villes et des villages : **Le CORBEAU !** Vous savez, cet oiseau qui se cache derrière son rideau et qui, à la moindre incartade de ses voisins, prend son téléphone pour appeler les forces de l'ordre. **1200 appels en quelques jours** rien que par les CORBEAUX, nous voilà revenus 80 ans en arrière. C'est sans compter aussi sur **les drones de Castaner** qui vient de **commander 650 nouveaux appareils pour un montant de 4 millions**

En voilà une bonne idée Damien et Bruno, il fallait la trouver celle-là pour occuper les confinés, c'est vrai qu'entre les feux de l'amour et le gendarme de St Tropez, il fallait bien trouver une occupation aux confinés que nous sommes !! Bref les amis (a non pas lui) c'est une manière simple et amusante de passer son temps. Après avoir compté les moutons toute la nuit allons s'amuser à compter les moineaux sur le balcon.

Muni de mon carnet et d'un stylo et sans oublier le vieux pain, je m'installe dans le jardin **en prenant soin de garder les mesures barrières entre moi et le vieux pain. On nous rabâche à longueurs de journée cette procédure donc respectons.**

d'€uros. A mon avis cet argent aurait mieux servi à augmenter les salaires des soignants, mais la porte-parole du gouvernement trouvera bien un truc débile à nous sortir en nous expliquant le contraire.

Donc attention à nos sorties, car entre les CORBEAUX et les Drones nous voilà bien surveillés et certainement en sécurité, car **c'est pour notre sécurité nous dira-t-on.**

Allez les petits clous, au fait je changerai bien le refrain de la chanson de JJ, « **Sortir avec mon attestation pour compter les moineaux et les pigeons** »

Sortez couverts et prenez bien soin de vous